



## **Vœux aux personnalités**

**23 janvier 2013**

**Discours de François DELUGA**

Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Monsieur le Questeur du Sénat,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs du CNFPT,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale,  
Monsieur le Président de la Fédération nationale des centres de gestion,  
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service des administrations centrales de l'Etat,  
Messieurs les représentants des pompiers,  
Monsieur le directeur général,  
Mesdames et Monsieur les directeurs généraux adjoints,  
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux, directeurs d'instituts et directeurs de l'établissement,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Je vous souhaite pour 2013 une bonne et heureuse année, et au nom de tout le conseil d'administration, qui se réunissait il y a quelques instants.

L'année 2012 qui vient de se terminer a été très particulière pour le CNFPT.

Mais avant je voudrais évoquer deux tristes nouvelles : le décès de deux personnalités qui avaient marqué la vie de l'établissement.

Alain PERASSOLO, membre du CNO, représentant d'une organisation syndicale, est décédé en novembre des suites d'une douloureuse maladie. Personnalité discrète et toujours bienveillante, je sais quels étaient son parcours, son engagement et son dévouement, notamment au sein de notre établissement.

Serge ADELSON, qui était notre délégué régional de la Guyane, est décédé en décembre des suites, lui aussi, d'une longue maladie. Forte personnalité, impliqué depuis 30 ans dans la vie locale, conseiller général et Maire de Macouria, il aura marqué la Guyane par son action.

Je veux ici saluer leur mémoire.

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Il y a un an tout juste, nous nous apprêtons à faire face à une année pénible. Nous affrontions les difficultés engendrées par la baisse brutale de la cotisation formation, adoptée par le Parlement en fin de mandat malgré la solidarité exprimée par toutes les organisations syndicales et toutes les grandes associations d'élus.

Le conseil d'administration venait d'adopter un ensemble de mesures d'adaptation destinées à permettre au CNFPT de supporter une perte de 33 millions d'euros de recettes. La plus voyante de ces mesures fut certainement la suspension de la prise en charge des frais de déplacement des stagiaires, économie d'environ 10 millions d'euros entièrement transférée à la charge des collectivités territoriales qui ont d'ailleurs rempli leurs obligations en la matière et je tiens à les en remercier. Malgré cela, plus de 7 000 assemblées communales, intercommunales, départementales ou régionales adoptèrent en 2012 le vœu revendiquant la restauration du 1%, et je les en remercie.

Je voudrais insister sur la capacité dont a fait preuve le conseil d'administration de l'établissement, les deux parités solidaires, pour s'adapter à la réalité que nous subissions et pour s'accorder sur des mesures permettant d'y faire face. Cet « accident » que nous avons subi a été l'occasion pour le paritarisme de démontrer sa pertinence, son efficacité et son sens des réalités. Mais ne nous leurrons pas, nous n'aurions pas réussi à renouveler sans « casse » l'exercice une année de plus.

\*\*\*\*\*

L'an dernier, je concluais le discours des vœux que je vous adressais en souhaitant que 2012 soit l'année de la reconnaissance du travail quotidien des collectivités, de la protection des droits des agents publics et de la possibilité pour les élus de conduire leur mandat conformément au choix de leurs concitoyens.

Et j'ajoutais, en citant Jean JAURES : « il ne faut pas avoir de regrets pour le passé, aucun remord pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir ».

Pour ma part, je considère que l'on peut dire que ces vœux ont été, pour l'essentiel, satisfaits.

### **Notre environnement s'est singulièrement apaisé.**

L'heure n'est plus à stigmatiser le service public et ses agents prétendument pléthoriques, à contester la légitimité et la pertinence de l'action publique, à dénoncer de façon dogmatique la soi-disant inefficacité de la gestion publique locale.

Au contraire, les plus hautes autorités de l'Etat revendentiquent désormais la légitimité de l'intervention publique, celle de l'Etat mais aussi celle des collectivités territoriales, dans une relation de respect et de complémentarité, chacun de ces niveaux ayant ses propres responsabilités, ses propres compétences et ses propres libertés.

C'est dans ce contexte, né de l'alternance politique à la tête de l'Etat et au Parlement, que je suis allé dans tous les ministères concernés, plaider l'annulation rapide de la décision d'abaisser les moyens consacrés à la formation professionnelle des agents territoriaux.

Partout, j'ai été bien accueilli, d'abord par Marylise LEBRANCHU, qui fut tout au long de ce mois de juillet notre meilleure avocate, ensuite par Jérôme CAHUZAC, également acteur clé de l'arbitrage, enfin par Thierry REPENTIN, en charge de la formation professionnelle, avant d'être reçu au cabinet du Premier ministre, qui nous écouta avec une oreille attentive.

La difficulté, lors de ces audiences, consistait à bien faire comprendre la nécessité de restaurer la cotisation dès le collectif budgétaire de juillet, sans attendre, comme cela avait pu être envisagé, la loi de finances 2013 de décembre. En effet, l'inertie des procédures budgétaires et de leur mise en œuvre risquait de neutraliser le bénéfice de cette mesure pour une bonne moitié de l'année 2013, si nous avions dû attendre décembre pour obtenir ce rétablissement.

Et c'est le gouvernement lui-même, qui a proposé dès juillet l'amendement au projet de loi de finances rectificative rétablissant le 1% formation, et je tiens ici à l'en remercier.

J'ai ainsi pu, ce matin même, proposer au conseil d'administration de porter le budget des dépenses directes de formation à 162 millions d'euros, quand nous avions dû, en 2012, le ramener à 149 millions.

### **149 millions en 2012, 162 millions en 2013.**

Cette régularisation de notre situation financière nous engage et nous oblige. Notre gestion devra être encore plus rigoureuse dans cette période, afin de tenir le plus grand compte du contexte financier difficile que connaissent les collectivités territoriales.

L'évolution de l'activité depuis 2008 est significative, vous le savez. Malgré le ralentissement imposé en 2012, la comparaison des résultats sur la période 2008- 2012 est significative. Que l'on compte en journées de formation, ou en journées de formation stagiaire, ou en heures de formation stagiaires, la progression reste spectaculaire.

\*\*\*\*\*

Grâce aux mesures d'adaptation décidées pour 2012, l'établissement a pu **poursuivre son projet de développement et sa modernisation.**

Nous continuons le travail de rapprochement des lieux de formation du lieu de travail des stagiaires, ce que nous appelons la «**territorialisation** ». Cela sera poursuivi en 2013

Cela a permis en 2012 d'alléger les frais de déplacement et de mieux servir les communes rurales, de poursuivre notre politique en faveur des agents de catégorie C, contribuant ainsi au progrès de l'égalité des agents devant la formation, qui constitue la première priorité de notre projet politique.

Le mois dernier, j'ai eu le plaisir d'annoncer à tous les employeurs territoriaux le déploiement progressif du dispositif **d'inscription à distance** des stagiaires par les collectivités. Cette évolution constituera une simplification et un progrès considérable dans l'échange d'informations entre le CNFPT et les collectivités, qui auront à terme accès directement aux données de notre système d'information. Elles pourront consulter les inscriptions, les présences, les parcours de leurs agents. Cette évolution va permettre la dématérialisation de tous les échanges administratifs entre le CNFPT, les collectivités et les stagiaires, une économie d'envoi de plusieurs millions de lettres par an, et à terme une simplification du travail et une fluidité, une rapidité, un suivi, aussi bien dans les collectivités qu'au CNFPT.

Cette dématérialisation n'est pas isolée, puisque nous travaillons en ce sens dans tous les champs d'activité de l'établissement, c'est aussi la suppression en 2013 de notre **catalogue** papier, dont une version électronique plus pratique est maintenant disponible sur le **nouveau site internet** que nous avons présenté en décembre lors des derniers Entretiens territoriaux de Strasbourg.

La modernisation de l'établissement, ne se limite pas à ces éléments visibles. Nous avons également continué à faire évoluer considérablement notre façon de produire la formation, notre « **ingénierie pédagogique** », afin que la qualité du service public rendu soit égale et garantie sur l'ensemble du territoire. Mais c'est là un peu « soulever le capot » de la production de la formation et je vais vous épargner le déploiement de nos pôles de compétences, maintenant achevé, ou nos « offres nationales harmonisées ».

2012 aura aussi marqué l'achèvement de la formalisation de nos **coopérations** avec les grands acteurs de la territoriale :

- qu'ils soient les partenaires institutionnels concourant aux grandes causes nationales pour lesquelles nous sommes engagés : insertion professionnelles des personnes en situation de handicap, la lutte contre

l'illettrisme, l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique territoriale, par exemples ;

- ou qu'il s'agisse de toutes les associations d'élus : ARF, ADF, AMF, ADCF, et désormais la Fédération nationale des centres de gestion et l'AMRF.

L'engagement d'introduire les principes du **développement durable** dans toutes nos formations a été respecté. Ces principes étaient d'ailleurs au cœur de la thématique des derniers Entretiens territoriaux de Strasbourg sur l'éco-mobilité et les cyber-enjeux. Le CNFPT établit désormais chaque année un bilan carbone de son activité propre et de celle qui est générée par ses formations, afin de pouvoir en surveiller les évolutions. Cela a permis, par exemple, d'orienter la rénovation du dispositif d'indemnisation des frais de déplacements des stagiaires, qui n'avait pas été modifié depuis 1988, soit près de 25 ans !

Le développement durable au CNFPT ce n'est pas seulement une thématique de colloque, c'est une pratique quotidienne qui concerne tous nos agents, tous nos bâtiments, toutes nos consommations, tous nos marchés publics. C'est une culture que nous nous efforçons de partager avec l'ensemble des collectivités et la fonction publique territoriale.

\*\*\*\*\*

Nous abordons 2013 avec la conviction que l'établissement est en mesure d'accomplir pleinement sa mission de service public. Depuis l'été dernier, notre dialogue avec le gouvernement et les institutions de l'Etat s'est accéléré. De nouvelles politiques publiques sont mises en œuvre.

Nous nous sommes emparés du projet de nouvelle étape de décentralisation en organisant, début septembre, un colloque au Sénat, afin de permettre à tous ceux qui contribuent au débat et qui font la fonction publique territoriale, d'exprimer leurs attentes quant à la future loi ou à un texte futur sur la fonction publique. Ce fut un succès, des représentants de toutes les sensibilités d'élus, des organisations syndicales et des personnels ont pu débattre au cours de quatre tables rondes.

J'ai eu le plaisir de conclure ce colloque avec les présidents du Conseil supérieur de la FPT et de la Fédération Nationale des Centres de Gestion, Philippe LAURENT et Michel HIRIARD. Et nous avons annoncé à cette occasion notre volonté de nous rencontrer régulièrement et de travailler

ensemble sur des sujets difficiles et sur des sujets qui méritent une impulsion forte. Sans dévoiler de grands secrets, nous sommes en train de travailler à une action commune pour les mois à venir, en fonction de l'avancée de nos travaux. C'est une collaboration extrêmement importante, qui nous permet de travailler à une vision partagée de l'ensemble des problématiques de la fonction publique territoriale. C'est aussi pour notre part, un signal fort que l'établissement envoie aux employeurs publics territoriaux : nous sommes à leurs côtés pour mettre en œuvre leurs projets, notamment lorsqu'il s'agit pour eux de prendre directement en charge des publics éloignés de l'emploi au travers des emplois d'avenir.

Ces emplois d'avenir, nous souhaitons participer activement à leur mise en œuvre. Le CNFPT a été contacté par le cabinet du Ministre délégué à la formation professionnelle à l'occasion de l'élaboration du programme **Emplois d'avenir**.

Il s'agissait de déterminer quelle pouvait être la contribution du CNFPT dans la formation des jeunes recrutés par les collectivités. Une convention d'engagement entre l'Etat et le CNFPT a été signée, un décret qui établit le taux de cotisation des bénéficiaires des contrats d'avenir vient d'être publié, ce qui nous a déjà permis d'élaborer un dispositif particulier d'accompagnement de ces bénéficiaires. Il comprendra une formation d'adaptation à la fonction publique territoriale, et une formation spécifique pour leurs tuteurs.

Au-delà de ce dispositif particulier, l'assujettissement des emplois d'avenir à une cotisation formation, ce qui est un pas nouveau en matière d'emplois aidés, et de mon point de vue un pas salutaire, nous permet d'ouvrir l'ensemble de nos formations aux jeunes recrutés dans les mêmes conditions que pour les autres territoriaux.

La prise en charge de cette obligation nouvelle mobilise déjà l'établissement. D'abord, parce que c'est la loi, et que nous veillons à la respecter. Mais c'est une mission de service public, au même titre que l'ensemble des autres domaines dont le CNFPT a la responsabilité. Au-delà, c'est une marque de confiance dans l'établissement qui nous oblige.

\*\*\*\*\*

La méthode d'élaboration du programme Emplois d'avenir est, je crois, emblématique de l'évolution des relations entre le CNFPT et les autorités de l'Etat.

La fonction publique territoriale est désormais reconnue dans sa légitimité et dans sa richesse, comme le premier levier de l'action de la puissance publique. C'est ce que Marylise LEBRANCHU, notre ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, est venue dire aux participants des derniers entretiens territoriaux de Strasbourg, dans une intervention je crois très appréciée, en tous cas l'ovation debout de la salle a semblé le confirmer, pour son engagement personnel et sa sincérité.

\*\*\*\*\*

Je souhaite que cette année 2013 soit celle de la stabilité retrouvée. Les mois qui viennent de passer ont été difficiles, ceux qui viennent le seront peut-être, l'année ne sera facile pour personne, mais je souhaite que le travail qui a été engagé porte ses fruits et nous apporte, à nous CNFPT, à vous les représentants des collectivités et des établissements publics, les représentants de l'Etat, les représentants des organisations syndicales, une confiance retrouvée.

Comme le disait encore Marylise LEBRANCHU la semaine dernière : « Notre fonction publique dans son ensemble demeure l'un des grands héritages que nous ont légués, à la Libération, les gouvernements issus de la résistance. La France à cette époque a pu compter sur la puissance publique et sur ses agents pour conduire la reconstruction du pays et relever des défis immenses dont beaucoup ont oublié l'ampleur. »

\*\*\*\*\*

Concluant ces vœux, j'adresse à chacun d'entre vous tous mes vœux de bonheur et de santé, de réussite dans vos projets, et à vous tous nos vœux d'une bonne coopération pour cette année 2013.